

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

**13 mai 2022 – Maison du Bru, Saint-Jeures
Compte-rendu**



Le vendredi 13 mai 2022 à 09h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la Maison du Bru, à Saint-Jeures.

Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	ROUSSET Nathalie	Département de Haute-Loire
	CHORLIET Christian	Maire de Fay-sur-Lignon (43)
	FANGET Yohann	Communauté de communes des Sucs
	SOUVIGNET Bernard	Communauté de communes du Pays de Montfaucon
	BROUSSARD Olivier	EPAGE Loire-Lignon
	JOLIVET Guy	Etablissement Public Loire
	BONNET Bernard	Saint-Etienne-Métropole
	LAURANSON Gilles	SYMPAE
	BUSSIÈRE Laurence	PNR du Pilat
	VILLEMAGNE Michel	Département de l'Ardèche
Personnes représentées (pouvoir)	OUILLOON-PELLISSIER Elisabeth	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
	CHAMBON Jean-Luc	Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal → pouvoir à M.Fanget
	LECLERC Thierry	PNR des Monts d'Ardèche → pouvoir à M.Chorliet
	MONTAGNON Jean-Philippe	Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron → pouvoir à M.Bonnet

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	LECUNA Sylvain	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
	TAVAUD André	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire
	GIRAUDON Lucien	Fédération départementale de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute Loire

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	CARRIO Jean-Luc	MISEN 43
	CHARTOGNE Cécile	ARS Auvergne
	SIMEON Olivier	AELB délégation Allier Loire Amont
	POINAS Jean-Michel	OFB délégation régionale Auvergne Limousin
Personnes représentées (pouvoir)	Préfet de la Haute-Loire	--> Pouvoir à M.CARRIO

Membres de la CLE excusés

ROCHE Françoise	Mairie de Mars (07)	Collège des collectivités
DEBARD Alain	Maire du Mazet-Saint-Voy (43)	Collège des collectivités
VERMEERSCH André	Maire de Saint-Régis-du-Coin (42)	Collège des collectivités
LIOGIER Huguette	Syndicat Mixte de Lavalette	Collège des collectivités
PEYRARD Guy	Mairie de Riotord (43)	Collège des collectivités
ROUSSEL Pierre	Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	Collège des usagers
STRELCZYK Daniel	Comité Départemental de la Randonnée 43	Collège des usagers
	UFC Que Choisir	Collège des usagers
	Préfecture de l'Ardèche	Collège de l'Etat
LLAMAS Hervé	ONF -Agence montagne Auvergne	Collège de l'Etat

Étaient aussi présents

Pierre-Yves SUBTIL, Saint-Etienne Métropole,

Jean-Damien ROMEYER, Département de Haute-Loire, Chargé de mission Milieux Aquatiques

Charles-Henri EYRAUD, habitant du Chambon-sur-Lignon,

Justine DARNE, EPAGE Loire-Lignon, animatrice transversale Lignon du Velay,

Émilie DARNE, EPAGE Loire-Lignon, animatrice du SAGE Lignon du Velay,

22 voix délibératives sur les 49, que compte la commission, ont été comptabilisées.

Ordre du jour

1. Validation du rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2021 et synthèse du tableau de bord du SAGE
2. Actions à mener en 2022 pour la mise en œuvre du SAGE
3. Points d'informations à la CLE : dossiers loi sur l'eau transmis et dernier avis donné par le bureau
4. Présentation de la cartographie des cours d'eau du Département de Haute-Loire (DDT 43)
5. Présentation de la révision en cours de l'arrêté cadre sécheresse en Haute-Loire (DDT 43)

Principales discussions et relevés de décisions

Interventions introductives

Madame ROUSSET, Présidente de la CLE (Conseillère Départementale de Haute-Loire) introduit la séance. Elle souhaite partager avec la CLE plusieurs sujets auxquels elle participe qui montre que sur la thématique de l'eau ça bouge beaucoup.

- 1) Tout d'abord le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable (SDAEP) porté par le département qui a terminé la phase diagnostic et qui est en train d'élaborer le programme de travaux qui seront beaucoup plus important que prévus. Rien que concernant les fuites sur les réseaux, avec plus de 8000 km de réseaux en Haute-Loire, il y en aura pour plusieurs millions d'euros.
- 2) Au niveau du transfert de la compétence AEP vers les EPCI, prévu par la loi pour 2026, une réunion Etat / Collectivités a eu lieu pour discuter de l'organisation prévue et des assouplissements introduits par la loi 3 DS.
- 3) Par rapport aux tensions sur le volet quantitatif, le Ministère de l'Environnement envoie des inspecteurs dans les territoires pour visiter les grands ouvrages de stockage d'eau et discuter avec les gestionnaires locaux de leur utilisation dans la gestion des épisodes de sécheresse.
- 4) Par rapport au futur programme d'actions à élaborer pour le captage prioritaire de Lavalette, la première réunion d'un COPIL a eu lieu, coprésidé par la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Yssingeaux, Saint-Etienne Métropole et elle-même. Il est acté de lancer un gros chantier de synthèse des données sur la qualité et les actions menées sur le territoire depuis 2009. Il est proposé de le faire en interne par un stagiaire accueilli au Département 43, avec le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Un point sur la vie de la Commission Locale de l'Eau est fait également, avec la démission d'un membre, M.PEYRARD représentant des Maires de Haute-Loire. Sa démission doit être notifiée par courrier aux services de l'État qui saisiront l'AMF pour désigner un nouveau membre et modifier l'arrêté de composition de la CLE. Selon Monsieur SOUVIGNET, ce sera probablement M.DURIEUX, maire de Dunières qui le

remplace déjà en tant que représentant à l'EPAGE Loire-Lignon.

Par ailleurs la CLE accueille aujourd'hui un membre extérieur, habitant du Chambon-sur-Lignon qui a fait la demande d'assister aux échanges de la CLE. Comme il est aussi membre d'une association de préservation des moulins, Madame ROUSSET suggère qu'il puisse intégrer la CLE dans le collège des usagers, à la place d'autres membres qui ne viennent pas aux réunions.

Monsieur CARRIO de la DDT43 souligne que dans la composition de cette CLE, il y a un membre représentant France Hydro-électricité, et qu'il convient d'abord de se rapprocher d'eux.

En proposant un tour de table, Madame ROUSSET invite ceux qui le souhaitent à exprimer des points particuliers en dehors des points à l'ordre du jour.

Monsieur BONNET (Saint-Etienne-Métropole) félicite l'initiative, concernant le bilan pour le captage prioritaire, de faire travailler un stagiaire à l'échelle du Département, au lieu d'une étude supplémentaire. Il garantit le soutien de SEM dans ce travail. Il félicite également la mise en place du Comité de Pilotage. Enfin, il informe la CLE que sur un territoire voisin (route Firminy/ Saint-Just-Malmont), concernant le barrage de l'Echapre, Saint-Etienne Métropole va devoir percer ce barrage à cause de problèmes de stabilité.

Monsieur CARRIO (DDT 43) informe que l'Etat travaille actuellement sur le volet forestier, pour voir l'évolution des coupes à blanc depuis 2014, à partir de l'analyse de photos satellites.

Monsieur CHORLIET (maire de Fay-sur-Lignon), annonce la fête du Lignon et de la Nature organisée sur sa commune, le 2 juillet avec l'appui de l'EPAGE Loire-Lignon. De nombreuses activités seront proposées et terminées par un débat. Les membres de la CLE et les élus du territoire recevront une invitation.

1 Validation du rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2021 et synthèse du tableau de bord du SAGE

Après présentation par l'animatrice, le bilan d'activités de la CLE et de la cellule d'animation 2021 est validé à l'unanimité.

La liste des indicateurs du tableau de bord à renseigner est jugée longue. Madame ROUSSET propose de faire un groupe technique pour déterminer les indicateurs considérés comme prioritaires pour le territoire.

2 Actions à mener en 2022 pour la mise en œuvre du SAGE

Concernant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), Monsieur SIMEON (AELB) indique que 36 projets ont été déposés pour tout le bassin Loire-Bretagne et le montant d'études est 2 fois supérieur à la dotation prévue.

La sélection aura lieu le lundi suivant. Sachant que les SAGE limitrophes au SAGE

Lignon (Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes) ont déposé également une note d'intention, la délégation a donné un avis favorable sur la cohérence des projets du fait du lien très fort sur la ressource notamment par l'utilisation de l'eau du barrage de Lavalette.

Madame ROUSSET, rappelle que c'était un engagement de l'État que ces études soient financées à 100 % pour accompagner la mise en œuvre du SDAGE. C'est important que les annonces soient tenues. Par rapport à la cohérence de territoire c'est effectivement un sujet important du partage de l'eau avec nos voisins (Ardèche, Loire), on avancera sur des bases cohérentes en termes de chroniques de données.

L'animatrice précise que ces arguments ont bien été rappelés dans la note d'intention du SAGE Lignon déposée fin avril, pour un budget de 65 000 €. Elle annonce que si le projet Lignon est retenu, il faudra faire valider le cahier des charges par le CLE, avec un timing serré puisque l'étude doit être engagée en 2022 et terminée en 2024. Des CCTP type existent, mais doivent être adaptés en fonction des connaissances déjà existantes sur le territoire, des attentes et des besoins (par exemple sur des suivis de terrains).

Postérieurement à la réunion, la sélection dans le cadre de l'appel à projet a eu lieu. Le bassin du Lignon n'étant pas dans une zone prioritaire selon les zonages du SDAGE n'a pas été retenu. Cependant l'AELB étudie la possibilité pour les projets non retenus mais éligibles d'avoir un taux d'aide de 100 % venant de l'AELB (en attente de validation du CA).

Par rapport au plan de communication du SAGE, qu'il serait souhaitable de faire valider par la CLE cette année, il est proposé une consultation sur quelques mois avec formulaire de saisie des observations qui seront compilées avant passage en CLE.

3 Points d'informations à la CLE : dossiers loi sur l'eau transmis et dernier avis donné par le bureau

La DDT, transmet pour information à la CLE les récépissés de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant des travaux sur le territoire du SAGE. L'animatrice en fait un bilan annuel et le présente à la CLE.

Cette présentation est l'occasion d'engager des discussions entre les membres de la CLE.

Tout d'abord, concernant la méconnaissance des usagers sur le lien direct entre les réseaux d'eaux pluviales et la rivière, et les risques de pollutions accidentelles par des déversements de certains produits dans les grilles du réseau pluvial.

L'idée serait de généraliser des inscriptions à côté de ces grilles avec l'indication « ici commence la rivière ». Jean-Michel POINAS (OFB) indique que l'installation de ce type de plaques est demandée en mesures compensatoires lors de pollutions constatées par la police de l'Eau.

Cela peut être sous forme de plaques métalliques (35 € la plaque), de pastilles (15€) ou peint avec un pochoir (mais durée de vie limitée). Dans la dernière option cela peut-être fait par des scolaires ce qui en même temps permet de les sensibiliser.

Côté financement, l'AELB pourrait subventionner en partie, si c'était associé à un projet

de travaux sur le réseau par exemple.

Si cette action était engagée à l'échelle du bassin du Lignon, une priorisation pourrait être faite en fonction du risque de pollution de ressources utilisées pour l'eau potable.

M.GIRAUDON (FDPPMA 43) aborde le sujet de l'exploitation forestière qui s'intensifie, accompagnée de la création ou l'élargissement de chemins forestiers qui ne sont plus entretenus par la suite. Cela facilite le lessivage et un ensablement des cours d'eau est constaté.

M.CARRIO indique que ce départ de MES générant un ensablement s'observe essentiellement dans les 5 premières années après exploitation. L'état travaille surtout sur la garantie de reboisement après exploitation pour stabiliser les sols et éviter que l'érosion persiste. C'est obligatoire dans les 5 ans suivant les coupes à blancs de plus de 1 hectare. Il y a actuellement un travail important de ses services sur le contrôle, avec des amendes conséquentes et des actions au tribunal. Il est estimé en Haute-Loire entre 300 et 500 ha de plantations de plus de 1 ha coupées/ an, et pour 45 % constat de non reboisement.

Par rapport à l'information des mairies, M.FANGET (maire de Lapte), déplore que l'information parvienne après la prise de l'arrêté et souvent les travaux ont déjà commencé. Par rapport à la remise en état des chemins ruraux, il est ainsi difficile de pouvoir faire l'état des lieux avant/après.

M.CARRIO suggère que la mairie prenne un arrêté municipal concernant l'utilisation des chemins ruraux, en mettant une clause d'information de la mairie et de réalisation d'un diagnostic préalable. L'ONF le fait et les professionnels exploitants forestiers en sont informés.

M.CHORLIET, se demande s'il existe des consignes claires sur le type de reboisement après une coupe, notamment en tenant compte des effets du changement climatique.

M.CARRIO indique que c'est seulement dans les plantations de plus de 25 hectares soumis à des plans simples de gestion (PSG) élaborés avec le CRPF et agréés par l'administration, que les essences autorisées pour le reboisement sont spécifiées. Pour les plus petits propriétaires le choix des essences est libre. Par rapport à l'adaptation des essences au changement climatique, il n'y a pas encore de réponse, des recherches et des tests sont faits avec des propriétaires volontaires, par exemple dans le Pilat.

M.POINAS, rajoute que pour ce qui concerne les coupes en bords de cours d'eau il est systématiquement conseillé par l'OFB de replanter avec des espèces adaptées (feuillus).

Le SAGE émet également cette recommandation, mais n'est pas l'outil d'application. Ces recommandations peuvent être reprises dans la réglementation des boisements.

M.ROMEYER (Département 43), complète sur la réglementation des boisements qui sont disponibles pour chaque commune sur le site internet du département. Il est cependant réglementairement compliqué d'imposer des règles spécifiques pour la protection des cours d'eau car c'est un outil du code rural, sans lien avec le code de l'environnement.

Mme ROUSSET et M.CARRIO précisent que le problème de la pratique fréquente des coupe à blanc vient à la fois de la formation des étudiants en filière forestière et des

équipements présents dans le département avec les têtes d'abatteuses (enjeu économique).

Les travaux pour la mise en place d'une vanne de garde sur le circuit de vidange du barrage de Lavalette sont rapidement présentés. Le bureau de la CLE du 4 mars dernier avait donné un avis favorable.

M.LECUNA(EDF) souligne l'importance pour les travaux sur le barrage d'avoir des échanges techniques au préalable pour caler au mieux la gestion de la côte du barrage.

M.SUBTIL (Saint-Etienne Métropole) précise que la côte de gestion pendant les travaux sera proche de la côte qu'on observe en été et ne sera pas impactante pour les activités de la base de loisirs.

4 Présentation de la cartographie des cours d'eau du Département de Haute-Loire (DDT 43)

La cartographie des cours d'eau du Département de Haute-Loire réalisé par la DDT est présentée par Jean-Luc CARRIO (diaporama 2). Seuls 15 à 20 départements en France ont choisi de faire une cartographie complète de leurs cours d'eau.

Ce travail a duré 5 ans et a été validé en janvier 2021. Une large concertation a été mise en place et les validations sur le terrain se faisaient avec 4 partenaires : la DDT / l'OFB / la Chambre d'Agriculture / un élu de la commune.

Beaucoup de linéaires ont été rajoutés suite aux visites de terrain notamment en zones forestières (pas visibles sur photos aériennes).

Sur le territoire du SAGE le réseau hydrographique compte désormais 1300 km, dans l'état des lieux 735 km étaient comptabilisés.

A la demande de Madame ROUSSET, la DDT précise hors réunion que le linéaire de cours d'eau présents dans l'aire d'alimentation du captage prioritaire est de 556 km.

Il est également rappelé que pour accompagner ce travail, un guide concernant l'entretien des cours d'eau a été produit. Il serait intéressant de le rediffuser aux acteurs du territoire.

Ce guide ainsi que la cartographie sont disponibles sur le site internet des services de l'état en Haute-Loire : <http://www.haute-loire.gouv.fr/les-cours-d-eau-a1392.html>

5 Présentation de la révision en cours de l'arrêté cadre sécheresse en Haute-Loire (DDT 43)

En introduction M.CARRIO présente des éléments de Météo France sur la situation climatique actuelle qui avait été présenté au comité ressource en eau du 7 avril.

Quelques conclusions sur le Département :

- 7 des 10 dernières années les plus chaudes ont eu lieu dans la décennie 2010/2020
- la saison de recharge 2021/2022 est la 5ème plus faible en termes de précipitations, avec des déficits de 44 à 54 % sur les 3 premiers mois de 2022.
- l'humidité des sols a atteint son record le plus faible sur le département fin mars 2022.

Selon ce qu'annonce Météo France, on risque d'avoir cette année une sécheresse équivalente à celle de 2019.

Suite à des instructions nationales et de bassins les arrêtés cadres départementaux qui encadrent la prise d'arrêtés de restriction temporaires des usages de l'eau doivent être révisés.

Une première réunion du comité ressource en eau a travaillé sur la localisation des stations représentatives pour le déclenchement des différents niveaux d'alerte et le choix des chroniques de données utilisées.

La deuxième réunion abordera les restrictions d'usages selon les différents niveaux, en comparant l'arrêté cadre en cours (2014) avec les consignes nationales et de bassins.

Les révisions apportées à l'arrêté cadre seront validées en comité départemental de l'eau fin mars.

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 12h00.